



MUNICIPALITÉ
DE LAC-BEAUPORT

Avis public

DÉROGATION MINEURE

Est par les présentes donné par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la susdite municipalité, qu'il y aura séance ordinaire du conseil le 25 août 2025 à 19 h, à la salle Philippe Laroche du centre communautaire, située au 46, chemin du Village à Lac-Beauport.

AU COURS DE CETTE SÉANCE, LE CONSEIL DOIT STATUER SUR LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE SUIVANTE :

Demande : Rendre réputé conforme l'implantation des éléments suivants :

Une résidence unifamiliale isolée existante à 7,06 m de la ligne avant contrairement à la marge de recul minimale avant de 7,62 m.

Une remise attenante existante à 2,89 m de la ligne latérale contrairement à la marge de recul latérale minimale de 6.1 m.

Une remise isolée et un abri à bois existants, respectivement à 1,03 m et 1,18 m de la ligne latérale, contrairement à la marge recul minimale latérale 1,5 m.

Le tout tel que mentionné aux articles 49, 50 et 53 du Règlement de zonage 09-207 et à la grille de spécifications pour la zone HU-248.

Le tout tel que représenté au certificat de localisation par M. Marc-André Bouchard, arpenteur-géomètre, en date du 19 février 2025, sous le numéro 985.

Terrain ciblé : Lot numéro : 1 496 790
43, chemin des Gavots

Règlement concerné : Zonage numéro 09-207

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil lors de cette séance relativement à cette demande.

DONNÉ À LAC-BEAUPORT, ce 30^e jour du mois de juillet 2025.

A. Laplante

Annie Laplante
Greffière adjointe